



Communauté de Communes  
de la Champagne Conlinoise

**Commission Intercommunale pour  
l'Accessibilité aux Personnes Handicapées**

**RAPPORT ANNUEL**

**2013**

- Approuvé par délibération du Conseil Communautaire n° 2014084 en date du 07 Juillet 2014 -



---

## SOMMAIRE

---

<b>I - Données Générales .....</b>	<b>6</b>
<b>II – Réalisations 2013.....</b>	<b>7</b>
1 / VOIRIE ET ESPACES PUBLICS .....	7
A – Délibérations de mise en œuvre des PAVE .....	7
B – Réalisation des P.A.V.E. ....	7
C – Bilan des PAVE .....	9
D – Travaux réalisés en 2013 .....	10
<i>Travaux réalisés en 2012</i> .....	10
<i>Travaux réalisés en 2011</i> .....	11
<i>Travaux réalisés en 2010</i> .....	12
2 / CADRE BATI .....	12
A - Logements.....	12
B - Etablissements recevant du public (ERP) .....	13
3 / TRANSPORTS .....	13
<b>III – Orientations 2014.....</b>	<b>16</b>
1 / VOIRIE ET ESPACES PUBLICS: .....	16
Réalisations des PAVE.....	16
2 / CADRE BATI .....	16
A - Logements.....	16
B - Etablissements recevant du public (ERP) .....	16
3 / TRANSPORTS .....	16
<b>ANNEXES.....</b>	<b>17</b>

## PREAMBULE

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », détermine un ensemble de dispositions tant au niveau architectural qu'en terme d'aménagements, touchant au cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics et les systèmes de transports afin de rendre ces locaux et installations accessibles aux personnes handicapées quel que soit le type de handicap (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique).

Par « cadre bâti » il faut entendre un ensemble comprenant :

- Les locaux d'habitation propriété de personnes privées ou publiques
- Les établissements recevant du public (privés ou publics)
- Les installations ouvertes au public
- Les lieux de travail

L'article 45 de la loi précise également que « *la chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite* ».

Plusieurs dispositions découlant de cette loi concernent directement les collectivités locales :

### - Pour les communes :

*En matière de bâtiments publics :*

- Avant le 1er janvier 2011 : obligation de réaliser un diagnostic d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux classés en Etablissements publics Recevant du Public de catégorie 1 à 4
- Avant le 1er janvier 2015 : réalisation de la mise en accessibilité de l'ensemble des ERP leur appartenant ou ceux dont elles assurent la tutelle

*En matière de voirie :*

Avant le 23 décembre 2009 : élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie

### - Pour les Communautés de Communes

*En matière de bâtiments publics :*

- Avant le 1er janvier 2011 : obligation de réaliser un diagnostic d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments intercommunaux classés en Etablissements publics Recevant du Public de catégorie 1 à 4
- Avant le 1er janvier 2015 : réalisation de la mise en accessibilité de l'ensemble des ERP lui appartenant ou ceux dont elle assure la tutelle

*Création d'une commission intercommunale d'accessibilité (obligatoire pour les intercommunalités de plus de 5000 habitants)*

- Avant le 31 décembre de chaque année : réalisation d'un rapport annuel d'accessibilité
  - Le rapport doit présenter, pour chaque commune de la communauté de communes, les actions en matière d'accessibilité (bâti, voirie, transport, offre en logements accessibles) réalisées l'année écoulée et des perspectives pour l'année suivante. Elle fait le cas échéant des propositions visant à améliorer la situation
  - Le rapport est présenté au Conseil Communautaire. Il est transmis au Préfet, au Président du Conseil Général, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.
- **Pour les personnes publiques et privées propriétaires d'ERP :**
  - Avant le 1er janvier 2011 : obligation de réaliser un diagnostic d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments classés en Etablissements publics Recevant du Public de catégorie 1 à 4
  - Dispositions spécifiques pour l'Etat : Avant le 1er janvier 2011 : obligation de réaliser un diagnostic d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments classés en Etablissements publics Recevant du Public de catégorie 1 à 4

\*\*\*

**Références : Loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »**

\*\*\*

Le 26 février 2014, le gouvernement a annoncé une série de mesures visant principalement à **allonger les délais** (sous la forme d'Agenda d'Accessibilité Programmé – Ad'AP) et à **assouplir les mesures d'accessibilité** dans certains cas.

Une **simplification des exigences des PAVE pour les petites communes** est également prévue (communes de moins de 500 habitants / communes de plus de 500 habitants et de moins de 1000 habitants)

Un allongement des délais après 2015 conditionné à un échéancier validé par l'Etat.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) s'adresse aux maîtres d'ouvrage et aux exploitants d'établissements recevant du public (ERP), qui décident de réaliser ou poursuivre des travaux de mise en accessibilité après le 1er janvier 2015.

Les délais dérogatoires pourront s'étaler de 3 à 9 ans selon les cas.

Il apportera un cadre juridique sécurisé mais s'accompagnera d'un **calendrier précis et d'un engagement financier**.

Il est le seul moyen pour être en accord avec la loi pour ceux qui n'ont pas satisfait aux obligations de la loi, après le 1er janvier 2015.

Le projet d'Ad'AP ou un engagement à entrer dans la démarche est à **déposer avant le 31 décembre 2014** ou, au plus tard, douze mois après la publication de l'ordonnance (date de publication probable juillet 2014).

Le projet d'Ad'AP doit être **validé par le préfet**. Cette validation permettra ainsi d'entériner l'échéancier pour la mise en accessibilité. Le dispositif comportera des points de contrôle réguliers et une validation à son terme.

Un système de prêts, proposé par la Caisse des dépôts et des consignations et Bpifrance, serait mis en place, dans certains cas, pour aider au financement des travaux.

Des **sanctions financières proportionnées** seront appliquées en cas de non-respect de l'Ad'AP. Le produit des sanctions sera réinvesti au profit de l'accessibilité universelle.

**Seule la validation par l'Etat permettra de dépasser la date de 2015.**

Un assouplissement dans une vision d'objectif de résultat plus que de moyens.

Parallèlement le gouvernement a opéré à « un réajustement de l'environnement normatif » pour le rendre plus lisible, plus « efficace » et plus « juste » en tenant compte de toutes les formes de handicap. Des solutions techniques alternatives aux normes réglementaires seront autorisées, après validation par la CCDSA si l'ERP démontre que les solutions équivalentes proposées offrent le même niveau de service.

Afin de faire appliquer l'ensemble des mesures confirmées le 26 février 2014, un **projet de loi d'habilitation** a été présenté en conseil des ministres **le 2 avril**. « Dès son adoption par le Parlement au printemps 2014, une ordonnance sera publiée. Elle **complètera la loi du 11 février 2005** et précisera les modalités des futurs agendas d'accessibilité programmée qui entreront immédiatement en vigueur

*Source : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)*

## I - Données Générales

La communauté de communes de la Champagne Conlinoise est composée de 15 communes et regroupe près de 10920 habitants (Rec. 2011). Elle comprend les communes suivantes :

Population desservie par commune		
Populations légales "2011" <small>(source INSEE)</small>	Population municipale	Population totale
Bernay en Champagne	479	552
Conlie	1858	1891
Cures	522	536
Degré	768	785
Domfront en Champagne	986	1008
La Chapelle St Fray	437	441
Lavardin	740	753
Mézières s/ Lavardin	686	693
Neuvillalais	580	592
Neuvy en Champagne	379	383
La Quinte	822	835
Ruillé en Champagne	326	337
Ste Sabine	707	720
St Symphorien	556	559
Tennie	1074	1098

Dans le cadre de ses compétences obligatoires elle est compétente en matière d'aménagement du territoire. Une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (C.I.A.P.H.) a donc été créée par délibération du conseil communautaire le 16 décembre 2008. La composition de la C.I.A.P.H. est présente en annexes.

La commission intercommunale vient en complément des commissions communales qui traitent les champs d'intervention propres à leurs compétences.

**La C.I.A.P.H. est chargée de dresser le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports sur son territoire.**

Un premier rapport a été établi pour l'année 2008 constatant la création de la Commission Intercommunale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées, sa composition et les premiers engagements des communes dans la réalisation de leur Plan d'Accessibilité à la Voirie et aux Espaces Publics.

Les rapports suivants ont recensé les Plans d'Accessibilité à la Voirie et aux Espaces Publics approuvés, ont dressé l'état d'avancement des communes en cours d'élaboration de leur PAVE et ont listé les travaux réalisés dans ce cadre.

## II – Réalisations 2013

### 1 / VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

#### A – Délibérations de mise en œuvre des PAVE

Réf. : Art. 45 de la Loi du 11 février 2005 - Décret n° 2006-1657 et 2006-1658 du 21 décembre 2006 - Arrêté du 15 janvier 2007 relatif aux prescriptions techniques)

Au 13 février 2009, les 15 communes ont délibéré afin d'engager la mise en œuvre du P.A.V.E. sur leur territoire et de désigner un comité de pilotage et un comité technique pour son élaboration :

<b>Communes</b>	<b>Date de délibération</b>
BERNAY en CHAMPAGNE	26 novembre 2008
CONLIE	2 décembre 2008
CURES	25 novembre 2008
DEGRE	14 octobre 2008
DOMFRONT en CHAMPAGNE	27 octobre 2008
LA CHAPELLE St FRAY	2 décembre 2008
LAVARDIN	5 décembre 2008
MEZIERES-sous-LAVARDIN	13 février 2009
NEUVILLALAIS	15 décembre 2008
NEUVY en CHAMPAGNE	1 <sup>er</sup> décembre 2008
LA QUINTE	30 janvier 2009
RUILLE en CHAMPAGNE	1 <sup>er</sup> décembre 2008
Ste SABINE sur LONGEVE	23 octobre 2008
St SYMPHORIEN	11 décembre 2008
TENNIE	1 <sup>er</sup> décembre 2008

#### B – Réalisation des P.A.V.E.

Pour répondre aux préoccupations en matière d'accessibilité aux personnes handicapées dans les bâtiments existants, voiries et espaces publics un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) devait être réalisé par les communes pour le 22 décembre 2009.

Ce document comprend :

- un état des lieux de l'accessibilité de tous les lieux publics,
- des propositions de mesures à mettre en œuvre en matière d'accessibilité,
- un calendrier de réalisation traitant de la voirie, des aménagements des espaces publics, des circulations piétonnes et des aires de stationnement.

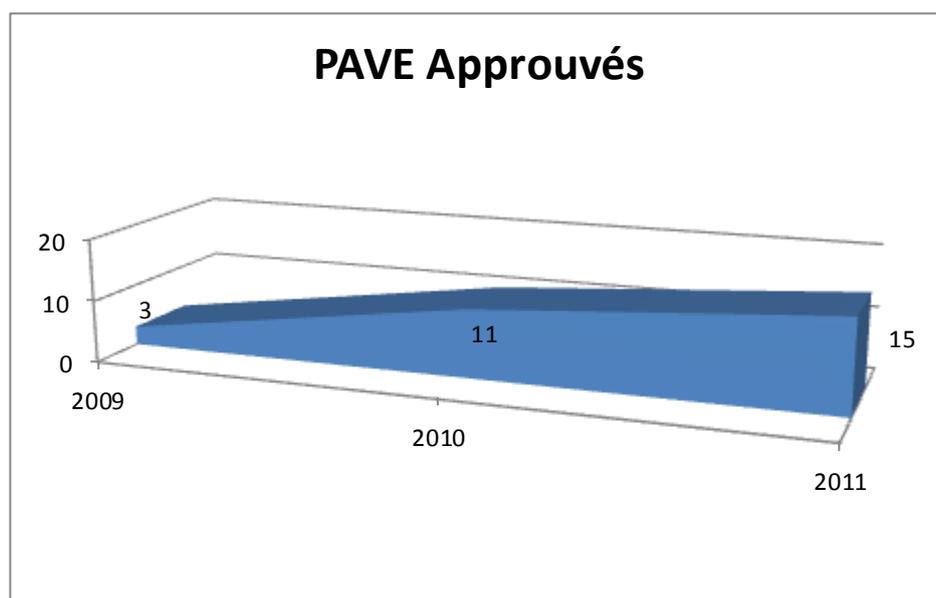
Trois communes avaient finalisé leur PAVE en 2009 : Bernay en Champagne, Cures, Domfront-en-Champagne

En 2010, huit communes nous avaient fait parvenir leur PAVE : Conlie, La Chapelle-St-Fray, Lavardin, Neuvy-en-Champagne La Quinte, Ste Sabine-Sur-Longève, St Symphorien et Tennie. (Disponible en annexes)

Les quatre derniers P.A.V.E. ont été achevés et approuvés en 2011 pour les communes de Neuvillalais, Degré, Ruillé-en-Champagne et Mézières-sous-Lavardin.

Ainsi l'ensemble des PAVE communaux ont été finalisés en 2011, ce qui permet une vision globale des plans à l'échelle de la Communauté de Communes.

Ces documents ont été réalisés en interne. Les comités de pilotage et de suivi s'appuyant parfois sur les conseils de structures comme le CAUE ou la DDT ou dans le cadre de stage d'étudiants en urbanisme.



#### Récapitulatif d'avancement

Communes	PAVE	Approbation en conseil municipal
BERNAY en CHAMPAGNE	Réalisé	Approuvé le 24/12/2009
CONLIE	Réalisé	Approuvé le 20/01/2010
CURES	Réalisé	Approuvé le 28/09/2009
DEGRE	Réalisé	Approuvé le 29/01/2011
DOMFRONT en CHAMPAGNE	Réalisé	Approuvé le 14/12/2009
LA CHAPELLE St FRAY	Réalisé	Approuvé le 07/10/2010
LAVARDIN	Réalisé	Approuvé le 05/03/2010
MEZIERES-sous-LAVARDIN	Réalisé	Approuvé le 22/12/2011
NEUVILLALAIS	Réalisé	Approuvé le 18/01/2011
NEUVY en CHAMPAGNE	Réalisé	Approuvé le 21/06/2010
LA QUINTE	Réalisé	Approuvé le 05/03/2010
RUILLE en CHAMPAGNE	Réalisé	Approuvé le 11/04/2011
Ste SABINE sur LONGEVE	Réalisé	Approuvé le 06/09/2010
St SYMPHORIEN	Réalisé	Approuvé le 16/09/2010
TENNIE	Réalisé	Approuvé le 30/08/2010

## C – Bilan des PAVE

Bien que de présentations différentes, les PAVE élaborés répondent à tous les critères définis.

**- Etat des lieux de l'accessibilité de tous les lieux publics, la voirie, aménagements des espaces publics, des circulations piétonnes et des aires de stationnement)**

**- Propositions de mesures à mettre en œuvre en matière d'accessibilité,**

Aucune impossibilité de mise en accessibilité n'a été relevée concernant les cheminements ou les accès.

**- Calendrier de réalisation**

Les calendriers de réalisations des travaux ou aménagements donnent plus ou moins de précisions sur les échéances. Certains indiquent des années de réalisation, d'autres donnent simplement une échelle de temps (court/moyen/long termes). Pour certains travaux, les échéances sont indéterminées.

**- Prévisionnel du coût des travaux**

11 PAVE sur les 15 étudiés proposent des estimations chiffrées pour tout à partie des investissements prévus.

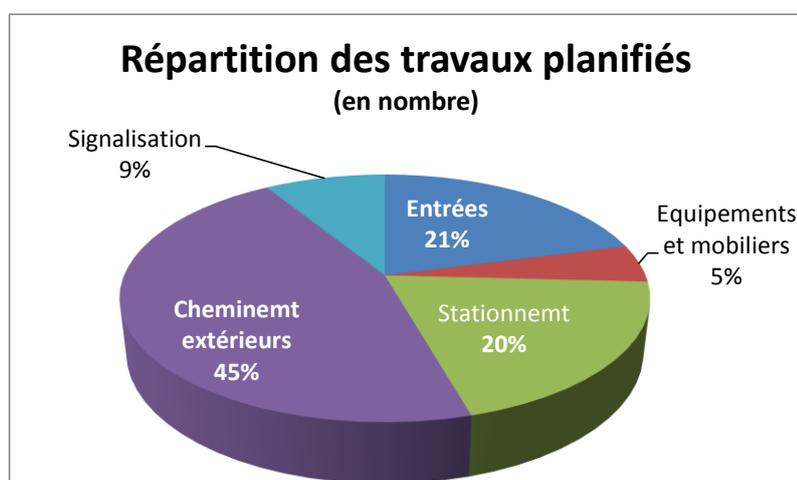
**- Recensement des établissements recevant du public.**

Le recensement des établissements recevant du public est effectué dans tous les PAVE. Néanmoins, il est ou plus ou moins exhaustif : certains se limitant aux ERP communaux et d'autres y intégrant l'ensemble des ERP (autres ERP publics et ERP privés voire les locaux d'entreprise n'ayant pas vocation à accueillir du public). Aucune précision sur leur classement n'est indiquée.

**- Type de handicaps pris en compte :**

L'handicap moteur est le plus important dans la réflexion pour l'élaboration des PAVE. La déficience visuelle est néanmoins très souvent intégrée dans les diagnostics réalisés. L'appréciation des autres handicaps (cognitif, auditif) n'apparaît pas.

Comme le montre le schéma ci-dessous, les travaux prévus concernent principalement le cheminement (passages piéton, trottoirs ...), viennent ensuite les entrées de bâtiments communaux et les places de parkings.



## D – Travaux réalisés en 2013

Communes	Travaux réalisés en 2013
CURES, LA CHAPELLE St FRAY, NEUVY en CHAMPAGNE, RUILLE en CHAMPAGNE, TENNIE St SYMPHORIEN, LAVARDIN, Ste SABINE sur LONGEVE, DOMFRONT-en-CHAMPAGNE	Aucuns travaux réalisés en 2013
NEUVILLALAI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un chemin piétonnier accessible aux personnes à mobilité réduite entre l'école et la Mairie (via l'aire de jeux).</li> <li>- Pose de Panneaux de stationnement handicapés + WC accessible en Mairie</li> <li>- Réalisation du cheminement piétonnier accessible aux personnes à mobilité réduite pour l'accès à la Mairie.</li> </ul>
DEGRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cheminement extérieurs adaptés à la mise en accessibilité pour la salle intergénérationnelle avec toilettes publiques</li> </ul>
CONLIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaines de cheminement : pose de bandes podotactiles (sauf rue de Tennie)</li> <li>- Accessibilité de l'abribus Rue du Mans</li> </ul>
MEZIERES-sous-LAVARDIN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accessibilité du futur commerce multiservice.</li> </ul>
BERNAY en CHAMPAGNE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accessibilité des écoles maternelle et primaire (création d'une rampe)</li> </ul>
LA QUINTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement du trottoir de la mairie au carrefour de la route de Lavardin :</li> <li>- - élargissement du trottoir à 1,40 m avec bordures basses aux carrefours</li> <li>- - création d'un passage pour piétons au carrefour, route de Lavardin</li> <li>- Passage piétons surbaissé à l'angle de la rue de Lavardin et de la rue principale</li> <li>- Elargissement de la porte d'accès du cyber-relais</li> <li>- Création d'une place de stationnement pour PMR</li> <li>- Réalisation d'une rampe – parvis de l'église.</li> </ul>

## Travaux réalisés en 2012

Communes	Travaux réalisés en 2012
BERNAY en CHAMPAGNE, CURES, LA CHAPELLE St FRAY, MEZIERES-sous-LAVARDIN, NEUVILLALAI, NEUVY en CHAMPAGNE, RUILLE en CHAMPAGNE, TENNIE St SYMPHORIEN, LAVARDIN, DEGRE	Aucuns travaux réalisés en 2012
DOMFRONT en CHAMPAGNE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- -Accessibilité parking de la gare.</li> <li>- Création d'un sentier PMR (vieux chemin du Mans – 800m)</li> </ul>

CONLIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accessibilité aux classes de l'école maternelle (remplacement des 2 marches par une rampe)</li> <li>- Accessibilité aux terrains de jeux de boules (remplacement des 2 escaliers par des rampes)</li> <li>- Accessibilité au local d'accueil du camping</li> <li>- Accessibilité de la terrasse du Gite communal</li> <li>- Accessibilité au bureau de Poste</li> <li>- Accessibilité aux toilettes publiques du plan d'eau</li> </ul>
Ste SABINE sur LONGEVE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accessibilité à la place de l'église</li> <li>- Accessibilité à l'école</li> <li>- Stationnements handicapés pour l'école</li> <li>- Accessibilité de l'arrêt de bus (décentralisé de l'église vers le parking du cimetière)</li> </ul>

### **Travaux réalisés en 2011**

<i>Communes</i>	
BERNAY en CHAMPAGNE, CONLIE, CURES, LA CHAPELLE St FRAY, MEZIERES-sous-LAVARDIN, NEUVILLALAI, NEUVY en CHAMPAGNE, RUILLE en CHAMPAGNE, TENNIE	Aucuns travaux réalisés en 2012
DEGRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accessibilité (accès à l'épicerie)</li> <li>- Stationnement (création d'une place réservé pour l'épicerie)</li> <li>- Cheminement (création d'un pallier de repos sur la voirie du nouveau lotissement)</li> </ul>
DOMFRONT en CHAMPAGNE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accessibilité à l'école primaire (rampe pour accès à une classe et au point lecture)</li> </ul>
LAVARDIN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cheminement (aménagement de la voirie et trottoirs – rue des étangs)</li> <li>- Cheminement (création d'un espace pour les personnes à mobilité réduite – rue de la maréchalerie)</li> </ul>
LA QUINTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cheminement (revêtement de la chaussée – Chaîne n°5- Rue des Charmes)</li> </ul>
Ste SABINE sur LONGEVE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cheminement (éclairage d'un lotissement et d'une partie de la chaîne de cheminement)</li> <li>- Stationnement – création de places réservées à la mairie, Salle polyvalente, école et cimetière.</li> </ul>
St SYMPHORIEN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cheminement du centre bourg vers la salle communale « l'entracte » (continuité et largeur des trottoirs, suppression d'obstacle, pose de trottoirs bateau)</li> </ul>

### Travaux réalisés en 2010

Communes	
CONLIE, CURES, DOMFRONT en CHAMPAGNE, LA CHAPELLE St FRAY, NEUVY en CHAMPAGNE, St SYMPHORIEN, TENNIE	Aucuns travaux réalisés en 2010
BERNAY en CHAMPAGNE	- Mise en accessibilité du regroupement des assistantes maternelles
LAVARDIN	- Création de trottoirs entre l'ancienne mairie, l'école et le centre-bourg.
LA QUINTE	- Stationnement & cheminement (place de parking réservée à la Salle des fêtes et liaison piéton) <b>[absent dans le rapport 2010]</b>
Ste SABINE sur LONGEVE	- Mise en accessibilité du cimetière (réalisation d'une entrée latérale)

## 2 / CADRE BATI

### A - Logements

Il existe peu de données concernant l'accessibilité du parc de logements (public ou privé). Dans leur PAVE, seules 2 communes ont identifié le nombre de logements présents sur leur commune (y compris les logements communaux) sans précision sur leur accessibilité éventuelle.

Un **bilan de l'offre locative adaptée** a été élaboré fin 2011, les bailleurs sociaux intervenants sur le département contactés par téléphone.

Bailleurs	Logements adaptés en Sarthe	Logements adaptés sur la Communauté de Communes
<b>Sarthe Habitat</b>	11 foyers pour pers. handicapées (200 logements)	2 logements adaptés sur Conlie
<b>Foyer Manceau</b>	<i>Pas d'information</i>	Pas de logements adaptés. Logements non-adaptés à St Symphorien, Lavardin, Conlie)
<b>Mancelle d'habitation</b>	<i>Pas d'information</i>	Aucuns logements sur le territoire (adaptés ou non)
<b>ICF Atlantique</b>	<i>Pas d'information</i>	Aucuns logements sur le territoire (adaptés ou non)
<b>Logi-Ouest</b>	9 logements adaptés à La Suze	Aucuns logements sur le territoire (adaptés ou non)

**Dans tous les cas, l'exigence d'accessibilité est intégrée en cas de futures constructions.**

**Note :** Les professionnels du bâtiment se sont organisés afin d'identifier plus facilement les professionnels capables d'effectuer les travaux d'accessibilité des logements, de la voirie et des établissements recevant ou ouverts au public.

La Fédération Française du Bâtiment (FFB) a créé la marque « les professionnels de l'accessibilité ».



La Confédération Artisanale des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) a créé la marque « Handibat »

L'Association Qualibat propose une certification dans le domaine de l'accessibilité.

## **B - Etablissements recevant du public (ERP)**

184 ERP publics (communaux ou non) et 73 ERP privés ont été recensés dans les PAVE. Parmi les ERP publics, 49 établissements ont été considérés comme accessibles.

A une exception près (Eglise de St Julien Le Pauvre – Commune de Neuvy), aucune impossibilité de mise en accessibilité n'a été relevée.

Une minorité d'ERP privés sont considérés comme accessibles, les autres (commerces de proximité notamment) nécessitent des aménagements plus ou moins importants. La très grande majorité sont des établissements de classe 5.

Les chambres consulaires développent progressivement des actions de sensibilisation ou de conseils vers leurs ressortissants.

Au niveau national, un *Centre National d'Innovation Santé, Autonomie et Métiers (CNISAM)* issu des Chambres de métiers et de l'Artisanat, a été créé afin de répondre aux questions des professionnels de l'Artisanat (constructeur, aménageur et petits ERP)  
Ce pôle propose des fiches téléchargeables sur son site [www.cnisam.fr](http://www.cnisam.fr)

Au niveau départemental, la CCI du Mans sensibilise les professionnels aux travers d'articles et de fiches conseils.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Sarthe dispose d'un agent formé au diagnostic d'accessibilité pour les artisans, elle propose également des fiches conseils.

## **3 / TRANSPORTS**

Le territoire est desservi par plusieurs services de transports en communs :

- Voie ferrée- Ligne SNCF – Ligne TER n°22

Les gares de Conlie et Domfront en Champagne sont desservies par des trains TER Pays de la Loire qui circulent sur la ligne de relation n° 22 entre la gare de Rennes et la gare du Mans. Classés comme "Haltes SNCF", ce sont des points d'arrêt non gérés (PANG) à entrée libre.

Si les accès aux quais sont accessibles, les trains ne permettent d'embarquer des voyageurs en fauteuil roulant. Le bâtiment de la gare de Conlie ne permet pas l'accès aux personnes en fauteuil. Des parkings pour les véhicules y sont aménagés. A la gare de Conlie, une place de parking réservé aux personnes à mobilité réduite a été aménagée à proximité de l'accès aux quais.

De son côté, la SNCF fait évoluer sa flotte de véhicules et lancera en avril 2014 sur son service commercial du réseau TER, Régiolis, un train qui vient d'être certifié 100% accessible, (conforme à la Spécification Technique d'Interopérabilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (STI PMR), norme technique européenne en matière d'accessibilité).

Source : [www.accessibilite.sncf.com](http://www.accessibilite.sncf.com)



La Région des Pays de la Loire vient de passer commande de 15 nouvelles rames de Régiolis. Les premières sont attendues en 2014.

#### - **Bus - Les Transports Interurbains de la Sarthe (TIS) – Ligne n° 9 Tennie- Le Mans**

La ligne 9 dessert les arrêts de Degré, La Quinte, Lavardin, Domfront, Conlie et Tennie. L'accès aux points d'arrêt (avec ou sans abri) est possible pour les personnes à mobilité réduite excepté à Degré où l'accès à l'abribus pose problème. Les bus ne peuvent cependant pas embarquer de personnes en fauteuil roulant.

**Les TIS proposent également le service Mobilitis**, qui permet le transport à la demande pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Les personnes ayant une carte d'invalidité à 80 %, habitant dans une commune desservie par les lignes régulières TIS peuvent en bénéficier aux tarifs identiques à ceux des lignes classiques. La réservation se fait via un numéro vert. (Plus d'information sur [www.lestis72.com](http://www.lestis72.com))

#### - **Bus - Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS)**

Les arrêts prévus dans le cadre des transports scolaires sont accessibles, pour les communes dont les PAVE ont été approuvés.

- **Co-voiturage organisé (dispositif du Conseil Général)**

Un point de rencontre identifié par un panneau est implanté à Conlie sur le parking du Super U. Ce site est accessible. Il n'est pas recensé dans le PAVE de la commune.

Des lieux de rencontre (non formalisés) existent sur les communes de Lavardin, Domfront, Bernay et Mézières-sous-Lavardin. Le site ne permet pas de distinguer les critères d'accessibilité des lieux de rendez-vous et des véhicules. (Plus d'information sur [www.covoiturage.sarthe.com](http://www.covoiturage.sarthe.com))



## **III – Orientations 2014**

### **1 / VOIRIE ET ESPACES PUBLICS:**

#### **Réalisations des PAVE**

Le suivi des travaux réalisés dans le cadre des PAVE se poursuivra sur les années futures.

### **2 / CADRE BATI**

#### **A - Logements**

Un recensement des offres locatives de logement accessibles pourrait être envisagé afin de disposer d'indicateurs sur cette problématique. Il pourrait se baser sur la méthode ci-dessous.

##### **• Parc privé :**

- Recensement volontaire par les services communaux auprès des personnes qui déposent un permis de construire.
- Envoi d'un questionnaire aux agences immobilières et aux notaires (via la Chambre des notaires)
- Sensibilisation, via bulletins et sites internet communaux et intercommunaux, des propriétaires de logements locatifs à la nécessité de les rendre accessibles  
(Exemple de questionnaire en annexes)

#### **B - Etablissements recevant du public (ERP)**

L'accessibilité des ERP communaux sera suivi au travers du suivi de la réalisation des PAVE.

L'envoi d'un questionnaire aux gérants d'ERP publics et privés permettrait de connaître l'évolution de leur accessibilité. Il conviendra de se rapprocher des chambres consulaires qui peuvent disposer d'informations. Ce travail est en partie réalisé dans le cadre de la mise à jour des informations touristiques (accessibilité des hébergements, structures de loisirs, restaurateurs ...) gérées par la Communauté de Communes.

### **3 / TRANSPORTS**

Il conviendra de vérifier l'accessibilité des points de rencontres et des arrêts des différents transports en commun circulant sur le territoire.

Un suivi des solutions proposées en termes d'accessibilité de la part des gestionnaires des différents services de transports en commun est également à prévoir.

## ANNEXES

### Annexe 1 :

Composition de la CIAPH – *en cours de constitution*

<b>Commission Intercommunale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées</b>	
<b>Président</b>	
M. Joël METENIER	
<b>1<sup>ER</sup> Collège représentant les élus de la communauté</b>	
<i>Bernay en Champagne</i>	M. Vincent HULOT
<i>Conlie</i>	Mme Nathalie THIEBAUD
<i>Cures</i>	Mme Pierrette AGIN PEAN
<i>Degré</i>	M. Dominique GENEST
<i>Domfront en Champagne</i>	M. Patrice GUYOMARD
<i>La Chapelle st Fray</i>	Mme Sonia MOINET
<i>La Quinte</i>	M. Christian DEVAUX
<i>Lavardin</i>	M. Pierre DUBOIS
<i>Mézières s/ Lavardin</i>	M. Jean LEBRETON
<i>Neuvillalais</i>	Mme Emmanuelle LEFEUVRE
<i>Neuvy en Champagne</i>	Mme Yvonne CAZALS
<i>Ruillé en Champagne</i>	Mme Françoise LEBRUN
<i>Ste Sabine s/ Longève</i>	M. Gérard DUPONT
<i>St Symphorien</i>	M. Joël METENIER
<i>Tennie</i>	M. Michel BIDON
<b>2<sup>ème</sup> Collège représentant les associations d'usagers</b>	
Centre Social	/
C.L.I.C.	/
Maison de Retraite de Tennie	Mme Pauline LAMORRÉ
Chambre des Notaires	/
Sarthe Habitat	/
D.D.E.	/
<b>3<sup>ème</sup> Collège représentant le milieu du handicap</b>	
	<i>Pas de représentants intéressés parmi les associations consultées :</i>



Pôle Intercommunal - 4 rue de Gaucher - BP 11 - 72240 Conlie  
Tél. : +33 (0)2.43.52.11.67 - Fax : +33 (0)2.43.52.11.69 - Courriel : [contact@4c-conlie.fr](mailto:contact@4c-conlie.fr)